



Brullioles

Comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 9 juin, du 22 juillet et du 26 août 2016

Bâtiment « Mairie-Bibliothèque »

► La réception du bâtiment a eu lieu le 9 juin 2016 en présence des entreprises et de la Maîtrise d'œuvre. Des réserves ont été mentionnées sur le procès-verbal pour certains lots.

► L'ascenseur fonctionne correctement. La mise en service a été faite le 20 juillet suite à l'installation de la ligne téléphonique, équipement nécessaire pour les appels d'urgence et pour permettre à l'ascensoriste d'effectuer une télésurveillance de cet équipement. Le conseil municipal accepte la proposition de Loire Ascenseurs pour la maintenance de cet équipement pour un coût annuel de 1 130 € HT avec 6 mois de gratuité.

► Les travaux d'aménagement des abords ont été réalisés début juillet.

► Le mobilier de la mairie a été livré fin juillet. Les deux salles associatives sont équipées de tables et de chaises. La salle NORD est utilisée par le Club du Petit Bois ainsi que par l'Orphéon.

La bibliothèque a déménagé le 12 juillet, l'équipe de bénévoles a su créer des espaces différents et attractifs. Le conseil municipal invite la population à visiter ce bel espace qui prend l'appellation de « médiathèque ». (voir horaires d'ouverture plus bas).

► Un défibrillateur est installé à l'extérieur de la mairie au niveau de la salle des conseils, place de l'Eglise.

► Le conseil municipal valide le devis concernant la signalétique incendie pour l'intérieur du bâtiment ainsi que la mise en place d'extincteurs pour un coût de 2 498 € HT.

► L'éclairage extérieur du bâtiment fonctionne depuis fin juillet, sur le même principe que la mise en valeur de l'église avec une extinction automatique à minuit sans remise en route le matin.

► Monsieur le Maire présente des devis concernant le « marquage » du bâtiment (avec le mot « mairie » des deux côtés du bâtiment rue du Mont Pothu et Place de l'Eglise, l'inscription de la devise de la République « Liberté -Egalité – Fraternité » sur la corniche du bâtiment et le mot « médiathèque » côté rue du Souvenir).

D'autre part, l'inscription « mairie » sera remplacée par « école » sur la façade du bâtiment anciennement mairie-école.

► Il a été décidé de faire appel à un prestataire extérieur pour l'entretien des locaux avec des fréquences différentes suivant l'utilisation des espaces.

En présence de Michel DELPUECH,
Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
de Christophe GUILLOTEAU, Député, Président du Conseil Départemental du Rhône,
de François-Noël BUFFET et de Catherine DI FOLCO, Sénateurs du Rhône,
**Monsieur le Maire et le conseil municipal ont le plaisir de convier les Brulliois
et les Brullioises à l'inauguration de la nouvelle Mairie, de la Médiathèque et des espaces
associatifs le samedi 8 octobre 2016 à 11h.**

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi Place de l'Eglise.

Pour une meilleure organisation de cette journée, merci de confirmer votre présence auprès du secrétariat

mairie@brullioles.fr ou 04.74.70.52.59

Bâtiment « Ecole »

► Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), il a été attribué à la commune de Brullioles une aide financière de 70 892 €, correspondant à 35% du coût HT des travaux de réhabilitation du bâtiment.

► Afin de répondre à la demande des services de l'Inspection d'académie concernant la mise en sécurité du bâtiment, deux ouvertures ont été créées durant la période estivale dans les classes « GS-CP » et « CM ».

Regroupement des intercommunalités

Séance du 22 juillet 2016

Monsieur le Maire présente l'arrêté du Préfet du Rhône portant sur le projet de fusion de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais (CCCL) avec la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais (CCHL) plus 6 communes de Forez en Lyonnais (Châtelus, Chevrières, Grammond, Saint-Denis sur Coise, Virigneux et Viricelles). Les conseils communautaires et les conseils municipaux doivent émettre un avis sur ce projet avant le 29 août 2016.

Le conseil municipal réitère ses inquiétudes et ses interrogations, pouvant difficilement émettre un avis sans connaître les différentes répartitions et les équilibres financiers. Les élus regrettent surtout qu'aucune étude n'ait été menée avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Il est aussi soulevé les points suivants :

- * une dominante des élus des Hauts du Lyonnais
- * l'apport des 6 communes de la Loire qui reste au conditionnel, dans la mesure où le Préfet de la Loire n'a pris aucun engagement définitif.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 décembre 2015 dans laquelle il avait été décidé :

1°] D'EMETTRE un avis favorable sur la partie prescriptive du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône concernant le regroupement des Communautés de communes de Chamousset en Lyonnais, des Hauts du Lyonnais et de Forez en Lyonnais tel que demandé par le Préfet du Rhône par courrier en date du 25 octobre 2015, sous réserve de la présence de la commune de Chazelles sur Lyon dans cette intercommunalité

2°] D'EMETTRE un avis favorable dans la partie prospective à l'horizon 2020 afin que la future Communauté de communes des Monts du Lyonnais engage une fusion avec la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle

3°] Dans le cas où cette fusion ne pourrait se réaliser, la commune de Brullioles souhaiterait intégrer la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle

Des réunions sont prévues en Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais. Le conseil municipal décide de reporter sa décision au 26 août, ayant 75 jours à compter du 16 juin 2016 pour donner son avis par délibération.

Séance du 26 août 2016

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le compte rendu des diverses réunions qui se sont tenues depuis le 22 juillet 2016 et les évolutions des positions des élus de Chamousset en Lyonnais lors de la séance plénière du 25 août prenant en compte une partie des souhaits de la commune de Brullioles exposés dans sa délibération du 6 décembre 2015.

Il propose aux élus la position suivante :

- **D'APPROUVER** le périmètre intercommunal proposé par Monsieur le Préfet du Rhône dans son arrêté du 9 juin 2016.
- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Préfet du Rhône d'étendre ce périmètre aux communes volontaires ayant délibéré pour se retirer de la Communauté de Communes du Forez en Lyonnais et rejoindre une intercommunalité « Monts du Lyonnais ».
- **DE SOUHAITER** que la nouvelle communauté de communes issue de la fusion s'attache, dès l'année de sa création, et en relation avec Monsieur le Préfet du Rhône et les élus concernés, à étudier les modalités d'un élargissement de son périmètre aux communes du Pays de L'Arbresle qui partagent avec un nombre significatif de communes membres de l'actuelle Communauté de communes Chamousset en Lyonnais, le même bassin de vie et d'emploi et des intérêts communs en matière de désenclavement ferroviaire et routier.

Le conseil municipal avec 11 élus présents sur 15, approuve cette proposition à la majorité par 9 voix pour et 2 abstentions.

Subventions aux associations

Lors de la séance du 26 août, le conseil municipal a examiné les différentes demandes de subventions déposées par les associations dans le cadre du nouveau plan d'aide décidé par les élus fin 2015.

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 600 € à l'Orphéon et de 300 € à la FNACA Conformément à leurs demandes.

Concernant la demande des Gônes de Brullioles, le conseil municipal donne son accord de principe pour aider l'association dans son projet de découverte de l'activité escalade pour une quinzaine d'enfants.

Les dirigeants du tennis souhaitant tracer un mini terrain de tennis, des places de parking ainsi qu'une raquette sous le panneau de basket sur leur site du Chapotton, la commune de Brullioles prendra directement en charge ces aménagements.

Pour le restaurant scolaire, le conseil municipal donne son accord à l'association pour participer au financement de l'acquisition d'un four électrique.

Questions diverses

➤ Travaux de voirie d'intérêt communautaire

Une partie des travaux « 2015 », à savoir l'enrobé du Chemin de Montisuel et de la Rue du Vieux Bourg ont pu se réaliser au printemps dernier. Le restant du budget sera dédié aux emplois partiels.

Les travaux « 2016 » devraient débuter en octobre avec la réfection du chemin de la Fôret et du Chemin de Grand Croix depuis l'intersection avec la route de Montrottier jusqu'au Lotissement le Panoramique.

➤ Dossier Commune de Brullioles/Epoux FAUSSAT

Monsieur le Maire informe les élus que les époux FAUSSAT ont décidé de déposer une requête à la Cour administrative d'appel de Lyon contre le jugement en date du 31 mars 2016 par lequel le Tribunal Administratif de Lyon a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'ensemble des décisions du Maire de Brullioles relatives à la construction de la nouvelle station d'épuration et au commencement des travaux.

Le conseil municipal décide de faire appel à nouveau à Maître Cécile LAVISSE pour la rédaction du mémoire et représenter la commune de Brullioles lors de l'audience qui sera fixée prochainement. Le coût présenté s'élève à 2 550 € ht (analyse de la requête d'appel, recherches juridiques, rédaction du mémoire de défense n°1), plus 400 € ht (représentation de la commune à la Cour administrative d'appel de Lyon lors de l'audience) et éventuellement 150 € ht (si nécessaire rédactions de mémoires complémentaires).

➤ Médiathèque « la Bullothèque »



L'entrée de la médiathèque se fait sur le côté du bâtiment « rue du souvenir ».

Les horaires d'ouverture sont
lundi de 15h30 à 17h30,
mardi de 16h30 à 18h30,
mercredi de 11h à 12h30
et de 17h30 à 19h30,
vendredi de 16h30 à 18h30
samedi de 10h30 à 12h..



➤ Agent « animateur bibliothèque »

La commune a recruté Madame Elsa DEL ZOTTO en tant qu'agent « animateur bibliothèque » pour

- ↪ Gestion et fonctionnement de la médiathèque
- ↪ Animation pendant les Temps d'Accueil Périscolaire dans le cadre de la médiathèque.

Cet emploi, 20 h par semaine, s'inscrit dans le dispositif du CAE-CUI (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi/Contrat Unique d'Insertion) financé par la CAF et le Département du Rhône à hauteur de 88 % de la dépense engagée.

➤ Nouveaux gérants de l'Hôtel-restaurant Place Neuve

Monsieur le Maire présente aux élus Madame ROY et Monsieur JANODY qui vont reprendre le fonds de commerce de l'Hôtel-restaurant Place Neuve courant octobre. Ils en profitent pour exposer leur projet commercial aux élus.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Manifestations

Samedi 1 ^{er} octobre	Comité des fêtes – Soirée grenouilles
Dimanche 9 octobre	Municipalité – Repas de l’Amitié
Jeudi 13 octobre	Cinéma itinérant
Samedi 22 octobre	Amicale boules – assemblée générale
Dimanche 23 octobre	Comité des fêtes – thé dansant
Mercredi 26 octobre	Club du Petit Bois – concours de belote
Jeudi 27 octobre	Cinéma itinérant
Vendredi 11 novembre	Comité des Fêtes – thé dansant
Jeudi 10 novembre	Cinéma itinérant
Dimanche 13 novembre	Cérémonie du 11 novembre
Samedi 19 novembre	Tennis Club – soirée
Dimanche 20 novembre	Orphéon – concert de la sainte Cécile
Jeudi 24 novembre	Cinéma itinérant
Dimanche 27 novembre	Association des familles – marché de Noël